

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 NOVEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

**APPROBATION DU PROJET DEFINITIF DU PLU**

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme étant terminé, décide d'arrêter le projet du PLU et de le transmettre pour avis aux différents services.

**PROGRAMME VOIRIE 2011 : AVENANT N° 1**

Approuve l'avenant n° 1 au marché EIFFAGE Travaux Publics Rhône-Alpes Auvergne ayant pour objet d'intégrer dans le marché des prestations supplémentaires à savoir la mise à niveau de regards et de bouches à clé sur le Chemin d'Urfé et donne tout pouvoir à M. le Maire pour sa signature.

Prévoit une décision modificative au Budget Général 2012 afin de prendre en compte cette dépense supplémentaire.

**BUDGET GENERAL DECISION MODIFICATIVE DE REAJUSTEMENTS DE CREDITS**

Donne son accord pour des réajustements de prévisions budgétaires sur plusieurs programmes par prélèvement sur des crédits excédentaires.

**PROPRIETE BSIBES :**

Lecture du courrier de Me Stéphane COSTE, Notaire associé à BORDEAUX relatif à la propriété BSIBES. Un accord de principe est donné pour l'acquisition de cette propriété à l'euro symbolique.

**LOCATION TERRAIN M. JACQUES RAMOND ROUTE DE ST GEORGES**

M. Jacques RAMOND Paysagiste à ST GERMAIN LAVAL souhaite louer un terrain communal et hangar près du cimetière, route de St Georges de Baroilles, à partir du 1er décembre 2012. Fixe une location mensuelle de 100 € par mois et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du bail

**NOUVEAU BAIL BUREAU DE POSTE**

Approuve le nouveau bail commercial entre la Commune et la Poste pour une durée de neuf années entières, avec une prise d'effet au 1er janvier 2013, avec une révision annuelle à la date anniversaire du bail, suivant les indices du cout de la construction et autorise M. le Maire à le signer.

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE FRAIS SUR LES TAXES D'URBANISME**

Accepte une demande de remise gracieuse de frais sur taxe d'urbanisme à un pétitionnaire qui a toujours réglé ses impositions sans retard.

**VERSEMENT DE SUBVENTION :**

Verse une aide de 100 € au Vélo Loisir Val d'Aix -VLVA - pour l'organisation du Téléthon 2012.

**TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement en vigueur (2.5%)

**DESIGNATION DU DELEGUE CNAS**

Désigne un délégué représentant le collège des bénéficiaires pour le CNAS.

**ACCES PROPRIETE CORAND A CLAIRMATIN. RECTIFICATION D'UN CHEMIN RURAL. CESSIONS DE TERRAIN**

Suite à l'empiètement sur le domaine public de la propriété de M. Hubert CORAND, un document modificatif du parcellaire cadastral a été établi entre la commune et M. Hubert CORAND, afin de modifier le tracé du chemin communal.

Le Conseil Municipal donne son accord pour régulariser cette situation, afin de rétablir le chemin rural, sous réserve de la cession par M. Hubert CORAND d'une parcelle de terrain de 866 m<sup>2</sup> à la commune à 0.50 € le m<sup>2</sup> et de l'acquisition par M. Hubert CORAND à la commune d'une parcelle de terrain de 141 m<sup>2</sup> à 20 € le m<sup>2</sup> et de la réalisation de l'enquête publique.

**REVISION DU REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Révisé le règlement d'assainissement collectif pour mentionner que les eaux pluviales ne peuvent être rejetées que dans les collecteurs pluviaux spécifiques ou à défaut, sur la parcelle, ou dans les collecteurs unitaires après autorisation de la Commune